

Département de la Moselle
Commune de Saint-François-Lacroix
séance du mardi 17 Juin 2014
l'an deux mil quatorze, 17 Juin 2014 à 20 heures ,
le conseil municipal s'est réuni en la salle de la mairie
sous la présidence de Jean-Claude HAUBERT, maire

Présents : Mme BALDELLI Jacqueline, Mme DOERR Sylvie, M. LIENHARDT Jonathan,
M. MALLINGER Patrick, M. SCHAEERER Jean-Marc, M. ZIMMER Christophe
Mme SPANG Laurence, M. SPIRKEL Jérôme, M. TINTANET-DANGLA Alain,

Absente excusée : Mme PETERS Audrey

1. **Accueil :**

2. **Délibération pour l'acquisition du nouveau logiciel chasse COM'EST :**

Notre prestataire actuel CEGID nous a fait part du choix d'abandonner le logiciel chasse. Le prestataire conseillé par CEGID est COM'EST. Nous avons donc concerté nos collègues d'Alsace-Moselle qui utilisent déjà ce logiciel depuis 2008 et leur satisfaction est totale.

Une formation est prévue pour permettre aux futurs exploitants du système opérationnel de connaître toutes les fonctionnalités.

Cette formation abordera en détail le mode opératoire du système, les principes du procédé ainsi que les limites associées.

La formation se fera par groupe de 3/4 personnes.

Coût financier:

Logiciels SIG Matrix Module Chasse	Total HT	1500.00 €
Installation et formation	Total HT	500.00 €
Frais de déplacement	Total HT	125.00 €
TOTAL	Total HT	2 125.00€
TOTAL ANNUEL MAINTENANCE	Total HT	450.00 €

Le conseil municipal décide, après délibération, à l'unanimité, de prendre en charge l'intégralité du coût pour l'acquisition du logiciel COM'EST.

3. Délibération sur l'offre d'hébergement des données centralisée par CEGID:

La société CEGID nous propose l'hébergement de nos données comptabilité, paie, multi facturation et élection, sur leur serveur informatique (SAAS) , pour sécuriser au mieux nos opérations de gestion.

Plus de maintenance, plus de mise à jour à réaliser, nos logiciels restent les mêmes , seulement l'hébergement change.

La prestation de mise en œuvre s'élève à 1350 € H.T et l'abonnement mensuel serait de 80 € H.T soit un coût de 1152 € TTC / an contre 882,17 TTC /an actuellement.

Le conseil municipal décide, après délibération, à l'unanimité, de prendre en charge l'intégralité du coût pour la prestation d'hébergement des données par CEGID.

4. Délibération affectation du résultat 2014 :

Les résultats au 31 décembre 2013 font apparaître un excédent de fonctionnement de 139 267,07 € et un déficit d'investissement de 17 955,79 €.

Ce déficit doit être corrigé des restes à réaliser en dépenses d'investissement qui s'élèvent à 77 719,58 € et des restes à réaliser en recettes d'investissement qui s'élèvent à 8571 €,ce qui présente un déficit global des restes à réaliser de 69 148,58 €.

Compte-tenu du déficit d'investissement et du déficit global des restes à réaliser, le conseil municipal décide , après délibération, à l'unanimité, d'affecter la somme de 87 104,37 € au compte 1068.

5. Désignation de deux membres pour la commission intercommunale des impôts directes. (CIID)

Le conseil municipal désigne Monsieur MALLINGER Patrick et Monsieur SPIRKEL Jérôme comme membres pour la représentation de la CIID.

6. Ajustement du temps de travail de la secrétaire de mairie.

Le conseil municipal décide , après délibération, à l'unanimité, de porter à partir du 1 juillet 2014 la durée hebdomadaire à 18 heures pour le poste d'adjointe administratif de 1 ère classe.

7 . Ajustement du temps de travail de l'employé communal.

Le conseil municipal décide , après délibération, à l'unanimité, de porter à partir du 1 juillet 2014 la durée hebdomadaire à 8 heures pour le poste d'adjoint technique territorial de 2 ème classe.

8. Délibération pour la réalisation de l'escalier accédant au secrétariat de la mairie.

Le Maire HAUBERT Jean-Claude présente le projet de réalisation de l'escalier accédant au secrétariat de la mairie par l'entreprise VELLINGER René à FLASTROFF.

Le coût du projet s'élève à 10 400,00 € HT
Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité
ADOpte le projet de réalisation de l'escalier accédant au secrétariat
DECIDE de sa réalisation dans l'année en cour
ACCEPTTE le plan de financement suivant :

Montant HT	10 400,00 €	
DETR	4 160,00 €	40,00%
Réserve parlementaire	2 000,00 €	19,24%
FCTVA	1 639,00 €	15,76%
A la charge de la commune	2 601,00 €	

AUTORISE le maire à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

9. Délibération pour la réfection de la peinture du couloir et de la salle communale.

Le Maire HAUBERT Jean-Claude présente le projet de réfection de la peinture du couloir et de la salle communale
Le coût du projet s'élève à 4 811,62 HT.
Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité
ADOpte le projet de réfection de la peinture du couloir et de la salle communale
DECIDE de sa réalisation dans l'année en cour
ACCEPTTE le plan de financement suivant :

Montant HT	4 811,62 €	
Réserve parlementaire	1 500,00 €	31,18%
FCTVA	758,00 €	15,76%
A la charge de la commune	2 554,00 €	

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, demande deux devis supplémentaires à d'autres entreprises.

Département de la Moselle
Commune de Saint-François-Lacroix
Séance du mardi 17 juin 2014

10. Délibération pour la mise en place d'un site internet communal.

La création d'un site internet est un outil de communication dont on ne peut se priver.

- Il permet de faire connaître aux public : la réglementation en vigueur, l'information communale, les

différentes actualités de la commune, l'infrastructure et équipement présent, l'histoire et la situation géographique, les horaires des scolaires, les consignes de tri, la vie associative etc.

- Il permet aussi aux personnes désireuses d'acheter un terrain/maison ou de faire bâtir, d'avoir un aperçu rapide des avantages à venir s'installer sur la commune.

- C'est un puissant outil de communication disponible et accessible à un coup très faible par rapport à l'impact en terme de communication.

Technique:

Le site internet à besoin physiquement de plusieurs choses pour fonctionner:

- un programme de conception indépendant
- un stockage local
- un hébergement sécurisé
- un stockage distant
- un nom de domaine
- un référencement
- un administrateur
- des utilisateurs
- une bonne remontée des informations et actualités / événements afin de faire vivre le site

Le budget:

Prévisionnel avec mise à jour logiciel + stockage distant					
Année	Logiciel	Stockage	Hébergement	Nom du domaine	Total
2014	69,90 €	92,98 €	0,00 €	14,40 €	177,28 €
2015	□	□	21,60 €	14,40 €	36,00 €
2016	□	□	21,60 €	14,40 €	36,00 €
2017	69,90 €	□	43,20 €	14,40 €	127,50 €
2018	□	□	43,20 €	14,40 €	57,60 €
2019	□	□	43,20 €	14,40 €	57,60 €
Total					491,98 € TTC

Le conseil municipal décide, après délibération, à l'unanimité, la création d'un site internet pour la commune de Saint-François-Lacroix et de prendre en charge l'intégralité du coût pour la création de ce site internet.

11.Délibération pour l'acquisition de photos aériennes pour la commune :

La société Photo Pirenaic est une entreprise spécialisée dans la réalisation de reportages photos aériens. La société Photo Pireniac nous propose un reportage photo de notre commune qui comprend :

20-25 photographies 15 x 20 cm
2 agrandissements 40 x 60 cm
le CD avec toutes les photographies en hautes définition et tous les droits de reproduction.

Le coût de l'ensemble du reportage s'élève à **490 € TTC ,avec comme garantie que si le résultat ne nous donne pas entière satisfaction, nous sommes libre de refuser sans autre formalité.**

Le conseil municipal décide, après délibération, avec une voie contre de Mme BALDELLI Jacqueline, l'acquisition du reportage aérien pour la commune de Saint-François-Lacroix et de prendre en charge l'intégralité du coût pour l'achat de ce reportage aérien.

12.Divers :

Le Maire HAUBERT Jean-Claude demande de rajouter à l'ordre du jour le point suivant,

Acquisition de matériel informatique

Le Maire HAUBERT Jean-Claude expose que le matériel informatique exploité en Mairie devient vétuste et même obsolète. L'ensemble de ce matériel a été installé, il y a maintenant 13 ans, ainsi que Microsoft Office (Word, Excel) installé en 2003 .

A ce jour, nous avons un devis complet de REAL Informatique, pour un montant total de 1489,00 € H.T

L'acquisition de ce nouveau matériel informatique au plus tôt ,nous permettra d'installer directement nos nouveaux logiciels COM'EST, SAAS (hébergement des données centralisées) sur ce nouveau poste, et d'éviter les frais de transfert de logiciel (poste à poste) ultérieurement.

Le conseil municipal décide, après délibération, à l'unanimité, l'acquisition de matériel informatique pour la commune de Saint-François-Lacroix et de prendre en charge l'intégralité du coût pour l'achat de ce matériel informatique.

Pétition pour l'ajout d'un arrêt de bus à SAINT-FRANCOIS-LACROIX.

Actuellement, il n'y a qu'un arrêt de bus en bas du village pour toutes les écoles et lignes de bus. L'arrivée de nouvelles familles rue des Lilas, en plus de celles déjà présentes rue des Bleuets et rue des roses, impose d'aménager un second arrêt de bus pour les maternelles et les primaires. L'éloignement de l'arrêt actuel met en péril la sécurité des enfants.

Le conseil municipal décide, après délibération, avec 2 voix contres, 2 abstentions et 6 voix pour, de soutenir la pétition et la demande d'aménagement d'un deuxième arrêt de bus.

SIGNATURES

HAUBERT Jean-Claude Le Maire	SPIRKEL Jérôme 1 ^{er} Adjoint	SCHAERER Jean-Marc 2 ^{ème} Adjoint	DOERR Sylvie
PETERS Audrey Absente excusée	SPANG Laurence	BALDELLI Jacqueline	LIENHARDT Jonathan
MALLINGER Patrick	TINTANET-DANGLA Alain	ZIMMER Christophe	